



**Associations Houdain Environnement et Nord Maubeuge Environnement**  
(Associations membres de la Fédération Environnement Durable et de l'EPAW (European Platform Against Winfarms))

## **Contribution à la concertation sur le schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie.**

Novembre 2011.

### **Coordination**

A. bouillez Conseiller municipal, Président de Nord Maubeuge Environnement.  
Th. Levent Président de Houdain Environnement.

### **Groupe de réflexion**

Ch. De Winter Membre de Houdain Environnement.  
N. Leblanc Conseiller municipal, Nord Maubeuge Environnement  
F. Duriez Membre de Houdain Environnement.  
JC. Guillaumin Membre de Houdain Environnement.  
L. Jadas Membre de Nord Maubeuge Environnement.  
MS. Lesne Conseillère régionale, conseillère municipale

## Quelques réflexions générales

---

Dès l'avant propos, le décor est planté: « *La lutte contre le réchauffement climatique et ses conséquences, l'élévation du niveau de la mer, la recrudescence des tempêtes extrêmes, la diminution des ressources en eau est une priorité* ». Bien entendu, les scénarii du GIEC sont utilisés pour appuyer ces prédictions catastrophistes, comme d'habitude serions nous tenté de dire.

Ainsi, nous ne pouvons que frémir à la consultation des cartes de la page 6 du dossier soumis à discussion. En effet, à l'horizon 2080, soit dans 70 ans, le Nord-Pas de Calais ressemblera à une fournaise.

On est réellement admiratif de constater que Météo-France est capable de modéliser avec précision un système aussi complexe que le climat sur une telle durée de temps.

« *La modélisation est une solution tentante, d'autant plus que les modèles confèrent un vernis scientifique à la prévision. Les modèles aident à la compréhension de la réalité mais ne sont pas la réalité. Ils se heurtent aux propriétés chaotiques ou émergentes de la plupart des systèmes complexes*<sup>1</sup> ». Quoi de plus ardu que de modéliser un tel système. Les approximations mathématiques et statistiques des modèles utilisés et leur conclusions pour le moins imprudentes posent problème<sup>1,2</sup>. Malgré le discours ambiant (« *les modèles sont de plus en plus performants* »), les incertitudes relatives aux projections futures n'ont en fait pas diminuées depuis trente ans<sup>3</sup>. Pire, les bonnes performances passées de certains modèles ne sont en rien prédictives de leurs performances futures<sup>4</sup>. Bref, c'est peut être s'avancer un peu vite en nous prédisant l'apocalypse dans l'Avesnois en 2080...L'urgence climatique supposée est bien pratique pour nous faire accepter à peu près tout et n'importer quoi. Soyons clairs, nous ne nions pas le changement climatique constaté, nous nous interrogeons sur son évolution au long terme et donc ses conséquences réelles.

Quelques éléments de réflexions pour envisager l'avenir avec un peu plus de sérénité:

- ✓ Une étude récente, prévoit à l'horizon 2100 une augmentation de l'intensité de l'activité cyclonique (+ 2 à 11%) mais également une diminution de leur fréquence (- 6 à 34%)<sup>5</sup>.
- ✓ Ne craignez pas le paludisme dans le Nord-Pas-de-Calais, le lien entre réchauffement et augmentation du paludisme est inexistant<sup>6</sup>.
- ✓ Il n'existe aucune corrélation statistiquement significative entre réchauffement et augmentation des coûts des désastres naturels<sup>7</sup>.
- ✓ L'augmentation constante du niveau de la mer n'est pas l'hypothèse la plus probable<sup>8</sup>.
- ✓ On meurt plus de froid (deux fois plus aux USA<sup>9</sup>) que de chaleur. Un éventuel surcroît de mortalité du fait du réchauffement serait très probablement plus qu'équilibré par un abaissement de la mortalité due au froid avec même un bilan positif de 1,4 millions de vies sauvées<sup>10</sup> !

---

1. Benoît Rittaud, Le mythe climatique, Science Ouverte, Seuil, février 2010.

2. Hacène Arezki, Climat, mensonges et propagande. Thierry Souccar Editions, 2010.

3. Gerald H.Roe, "Why is climate sensitivity so unpredictable?", Science, vol:318, 26 octobre 2007.

4. C.Reifen, "Climate projections: past performance no guarantee of future skill?", Geophysical research Letters, vol.36, 7 juillet 2009.

5.Thomas R. Knutson et al, « Impact of CO2-Induced Warming on simulated Hurricane intensity and precipitations ». Journal of climate, vol.17, n° 18, 15 septembre 2004.

6. Peter W.Gething, »Climate change and the global malaria recession », Nature, vol:465, 20 mai 2010.

7. Stuart Miller et al, "An exploration of trends in normalized weather-related catastrophe losses", in Henry.F. Diaz & Richard J. Murnane, Climate Extremes and Society, Cambridge University Press, Cambridge, 2008.

8. Paleo Sea Level Working Group, "The sea level conundrum: case studies from paleo-archives", Journal of Quaternary Science, vol.25, 27 mai 2009.

9. Lomborg, *op. cit.*, p.95.

10. Francesco Bosello et al, "Economy-wide estimates of the implications of climate change: Human health", Ecological Economics, vol.58, n°3, juin 2006.

- ✓ L'homme pourrait s'adapter sans trop de problème à une montée des eaux de quelques millimètres par an.
- ✓ Le réchauffement et la hausse du CO<sub>2</sub> ont entraîné une augmentation de la productivité de 6% de la végétation entre 1982 et 1999 dans l'hémisphère Nord, de l'augmentation des précipitations dans l'hémisphère Sud<sup>11</sup>, d'un accroissement de 14% de la production agricole<sup>12</sup>, etc, etc...

### Quelques réflexions à propos du SRCAE.

---

L'impression générale du document nous laisse penser que la décroissance est l'objectif prioritaire mais non clairement énoncé du dossier. Compte tenu de l'environnement international, ce pari semble risqué. Nous voyons mal les Chinois se lancer dans cette voie pour nous faire plaisir...Qu'en pensent les industriels de notre région ?

Nous restons très dubitatifs sur les ruptures technologiques évoquées dans le dossier : quand, comment, lesquelles, avec qui ?

Aucun chiffre, même à la louche, n'est disponible. C'est pourtant un point qui semble incontournable. Le risque de dégradation de notre sacro-saint triple A risque de plomber définitivement les objectifs fixés. Comment investir des milliards dans une filière comme l'éolien industriel, idéologiquement porteur mais financièrement catastrophique, sans évoquer l'intermittence plus que gênante et ses conséquences. Nous y reviendrons.

D'une manière générale, nous n'imaginons pas une seule seconde que les réunions territoriales de concertation (ou plutôt d'information) infléchissent les décisions déjà prises par un cénacle restreint d'experts, de technocrates et d'élus régionaux. Les modifications porteront, à n'en pas douter sur la ponctuation ou les tournures de phrase du rapport.

Par contre, l'avis des élus locaux ne semble pas être une réelle priorité. Ceci est en contradiction avec la décision du Conseil Constitutionnel du 14 octobre 2011, qui rappelle que « *le principe de participation qui est inscrit dans la charte de l'environnement ne peut se résumer à une information du public* ». Comme le dit Arnaud Gossement (avocat spécialisé dans le droit de l'environnement) dans son rapport sur le droit minier et celui de l'environnement, « *Je préconise un renforcement de la démocratie environnementale, une participation du public en amont des politiques publiques...* »<sup>13</sup>.

Nous en sommes loin.

Il nous semble clair que la décentralisation des moyens de production énergétique est l'avenir autour d'un ou de plusieurs projets territoriaux. Autrement dit, un contrôle effectif des projets et des filières par les élus locaux, l'implication, la participation et l'intéressement effectif des citoyens est possible<sup>14</sup> mais surtout souhaitable.

Ici aussi, nous avons l'impression que cela reste purement virtuel.

---

11. Sylvan H. Winter, Food, climate and carbon dioxide: the global environment and world food production, Lewis publishers, Boca Raton, 1995.

12. Keith W. Jaggard *et al*, "Possible changes to arable crop yields by 2050", Philosophical transactions of the Royal Society-biological sciences, vol ;365, n° 1554, septembre 2010.

13. <http://news.fr.msn/ecologie/%c2%ab-il-ne-faut-pas-craindre-dadapter-les> proc%c3%a9d...

14. Au pays du Mené, l'énergie vertit. Libération du samedi et dimanche 28 août 2011.

## **L'éolien industriel dans le Nord- Pas de Calais: une filière «*chouchoutée*» mais à critiquer.**

---

Nous avons vu que la modélisation du climat est problématique, ce qui n'empêche pas de lire que « *l'analyse des effets probables du changement climatique en région, le SRCAE doit permettre de pointer les nécessaires adaptations à enclencher* » (page 3). Comme par hasard, le document d'orientation insiste lourdement sur le Schéma Régional Eolien (SRE). Cette filière, comment en douter, se taille la part du lion dans le développement des EnR régionales. Pourtant tout le monde connaît dorénavant l'imposture technologique et financière de l'éolien industriel.

Comment en arrive-t-on là ?

### **Le lobbying semble être d'actualité.**

En effet, nous lisons en page 6 de l'atelier « Energies renouvelables-compte-rendu plénière du 25 janvier 2011 » que « *une étude du SER-FEE sur l'actuel volet éolien est fourni en séance en tant que contribution pour le futur schéma régional éolien* ». Nous apprécierons l'indépendance des débats et des conclusions lorsque l'on connaît la force de frappe du SER et sa présence (« *présence* » étant un euphémisme) à tous les niveaux décisionnels. Autrement dit, les promoteurs sont les bienvenus pour défendre leurs intérêts, par contre, et comme d'habitude, les associations de riverains sont exclues des débats.

### **La désintégration en cours des dispositifs de protection autour des ZDE.**

Une tendance lourde se manifeste. En effet, il s'agit de tenter de faire voler en éclat tous les dispositifs de protection de l'environnement, du paysage et des riverains. Nous lisons, toujours dans le même compte-rendu, l'idée d'une plus grande souplesse pour le SRE, de la remise en cause de la distance de 500 mètres autour des habitations, de permettre l'implantation d'éoliennes sur des zones non éligibles. En outre, le SER va engager un recours contre le décret d'application des ICPE promulgué en 2011 classant les éoliennes dans la catégorie des installations industrielles. Nous pouvons le comprendre puisque ce décret dévoile, entre autres, certaines zones d'ombre que les promoteurs utilisent pour implanter leur machines.

En effet, comme la loi ne les y oblige pas, ils ne sont pas tenus de prouver par eux même la rentabilité des éoliennes, ni dévoiler les chiffres de leurs opérations. Ainsi les données issues des mâts de mesure du vent ne sont pas publiées. Ce sont pourtant les seuls indicateurs d'une quelconque rentabilité pour la communauté qui subventionne généreusement ces installations (CSPE).

De toutes façon, « *l'objectif du SRE 1200 MW est tout juste ambitieux pour 2020, mais sans doute insuffisant pour 2050* » (page 7 du compte-rendu). Bref, les promoteurs disposent de vrais amis qui s'inquiètent pour leurs futurs.

### **Les promoteurs éoliens refusent de rendre des comptes<sup>15</sup>.**

Dans son édition du 21 septembre 2011 (n°21 021), le journal *Les Echos* nous rappelle que 4 ans après les lois Grenelle, seuls 8 décrets d'application sur les 31 ont été publiés. Ces décrets concernent entre autres les obligations de transparence des promoteurs éoliens et des sociétés d'exploitation des parcs éoliens que les grands groupes utilisent pour maquiller les marges pratiquées sur ces opérations (ils refusent de publier leurs comptes comme la loi les y oblige).

L'article 225 relatif « *aux obligations de transparence des entreprises en matière sociale et environnementale* » est actuellement contesté par les promoteurs d'énergies renouvelables (SER). Ces promoteurs pourront donc communiquer des bilans « allégés » de certaines données qu'ils jugent sensibles.

---

15.<http://www.allier-citoyens.com/category/actualités-eoliennes-france/>

### **Une production d'électricité très « faiblarde ».**

L'analyse des chiffres du SRCAE fait apparaître que le taux de charge des éoliennes implantées dans le Nord-Pas de Calais est inférieur à 20%. Nous admirerons au passage le retour sur investissement du point de vue de la rentabilité énergétique. Affirmer que toute la région est très venteuse est peut-être hasardeux. Encore plus fort, de nombreux projets sont installés dans des zones faiblement venteuses (200-220 Watt/m<sup>2</sup> à 50 mètres de hauteur). La réponse des promoteurs étant que cette configuration est suffisante, suffisante pour quoi ? On s'interroge, car le taux de charge doit plonger de façon très significative. Ceci ne change rien aux bénéfices engrangés par les actionnaires sur fonds publics garantis.

Pour confirmer la faiblesse du rendement énergétique de cette filière, intéressons nous au cas de l'Irlande. Pour toute l'année 2010, le facteur de charge de ce pays venteux a été seulement de 23%. Pour couronner le tout, on assiste à une lente érosion annuelle de 1% du facteur de charge (34% en 2003 vs 23% en 2010). Est-ce le signal d'une modification climatique durable, ou une partie d'un cycle pluriannuel encore inconnu ?<sup>16</sup>.

La désinformation est quotidienne sur la production énergétique réelle des éoliennes. Une grande éolienne de 2,5 MW pourrait théoriquement fournir 2,5X8760= 21 900 MWh en une année. En fait elle n'en fournit qu'environ 4 380 MWh<sup>17</sup>. Avec une consommation par ménage de 10 000kWh/an, ceci serait théoriquement suffisant pour 438 ménages, sauf que systématiquement les chiffres proposés dans la presse sont obtenus en prenant une consommation par ménage ridiculement faible et une disposition éolienne quasi permanente.

### **Une production électrique trop fluctuante et ses conséquences jamais évoquées.**

La puissance fournie peut varier de façon dramatique. L'exemple Irlandais vient encore illustrer notre propos (26 juin 2011: 800 MW au maximum pendant 2 heures, puis un minimum de 100 MW pendant 6h, le lendemain un maximum ne dépassant pas 250 MW<sup>16</sup>). Aucun réseau ne peut supporter de telles variations.

Conséquences :

- ✓ En cas de déficit venteux : des processus régulateurs rapides doivent venir en aide pour stabiliser le réseau (turbines à gaz, stations thermiques au fioul ou au charbon...). Bref des systèmes producteurs de CO<sub>2</sub>. Rappelons au passage que l'Allemagne, écologique et vertueuse qui abandonne le nucléaire, relance la construction de stations polluantes (charbon-gaz), qui il y a quelques mois étaient encore considérées par les Grünen comme participant à la fin du monde.
- ✓ En cas de périodes très venteuses: nos amis allemands vendent leur électricité à un prix négatif (autrement dit, ils offrent de l'argent (et même beaucoup d'argent) pour qu'on les déleste de leur électricité en excès (bourse EEX de Leipzig)). Sept parcs éoliens écossais ont été payés 625 000 livres le 24 mai 2011 pour arrêter leurs machines (source : raptorpolitics.org.uk) !
- ✓ Les solutions techniques de stockage n'existent que sous forme de prototypes, dont aucun pour l'heure n'a démontré une acceptabilité économique et technique<sup>18</sup>.
- ✓ Il est impensable que des millions d'ordinateurs, de pompes, d'ascenseurs, de respirateurs artificiels etc... doivent fonctionner avec un approvisionnement intermittent d'électricité. Seuls le nucléaire, le thermique et l'hydraulique le permettent, n'en déplaisent à nos écologistes officiels.

### **La réduction des émissions de CO<sub>2</sub> grâce à l'éolien : la grande arnaque.**

L'éolien permet d'éviter des émissions seulement pendant le temps où l'on a besoin de centrales à flamme pour répondre à la demande, soit, disons, 2000 heures par an, et à condition que le vent souffle.

---

16.<http://www.eirgrid.com/operations/systemperformancedata/windgeneration/>

17. [francis.massan@education.lu](mailto:francis.massan@education.lu)

18. Le stockage de l'électricité. Cahier spécial. La Recherche, n° 457, novembre 2011.

EDF est engagé dans un programme de renforcement de construction et de modernisation de nouvelles centrales thermiques à flamme (900 millions d'euros entre 2007 et 2010) qui sera poursuivi entre 2010 et 2015 ([www.edf.fr](http://www.edf.fr)), pour « faire face à l'augmentation des besoins en électricité à moyen terme ». Rien que dans notre région, il y a au moins 3 projets en cours (Arras, zone de la cristallerie d'Arc et à Pont sur Sambre), Poweo agrandissant sa centrale à gaz ayant 2 ans d'existence (source ; FED).

« Il semble donc infondé d'affirmer que l'éolien est une voie prometteuse pour diminuer les émissions de CO<sub>2</sub> en France »<sup>19</sup>.

L'objectif éolien régional ne correspond qu'à 75% de la production de la centrale au gaz de Pont sur Sambre. Pourquoi donc le Préfet accorde-t-il le permis de construire de la centrale au gaz de Monchy-aux-Bois alors qu'on prône l'arrêt du fossile ! Est-ce pour suppléer aux aléas de l'éolien ?

Quel est le chiffrage réel des émissions de CO<sub>2</sub> évitées par le volet éolien régional ?

### **L'éolien et les lignes à haute tension.**

De nombreux écologistes s'insurgent lorsque l'on évoque les lignes à haute tension qui défigurent le paysage et génèrent des problèmes sanitaires pour les riverains. Sauf que ce problème risque de vraiment les énerver encore plus car la multiplication des lignes risque de finir de massacrer nos paysages déjà bien atteints.

Nous vous rappelons qu'il faut trouver **3 000 milliards d'euros** pour financer la politique climatique européenne selon le rapport d'Accenture et Barclays Bank<sup>20</sup> dont 352 milliards d'euros pour la réalisation des modifications des réseaux de distribution d'électricité destinées à conduire l'électricité d'un bout à l'autre de l'Europe.

L'argument étant que le vent soufflera toujours quelque part. Outre que la déperdition en ligne est énorme (source RTE 2010: 37 TWh sur l'ensemble du réseau Français soit 4 fois la production éolienne), il est illusoire de croire que la production locale puisse être partagée et disponible pour le reste de l'Europe. En outre les conditions anticycloniques froides, étendues et stables sont loin d'être rares.

### **La participation citoyenne aux projets éoliens: l'Arlésienne.**

Dans un courrier en date du 6 avril 2010 (*objet : mise en œuvre du volet éolien du schéma régional d'énergies renouvelables*), Monsieur Emmanuel Cau tient à nous préciser que la rente éolienne régionale est estimée à 80 millions d'euros/an/gigawatt installé) et qu'il conviendrait de la mettre au service des habitants et d'une stratégie de réduction des émissions de GES.

Fort bien, mais si nous lisons bien la page 6 de l'atelier « *Energies renouvelables, compte-rendu plénière 25 janvier 2011* », il y est dit « *qu'il est important de favoriser la participation citoyenne, cela favorisant l'acceptabilité. Cependant aucun outil réglementaire ne facilite de telles initiatives d'intéressement* », et de citer l'expérience belge, qu'il convient cependant de relativiser.

En effet, prenons l'exemple Belge au sujet d'une coopérative à tiers investisseur ASBL « vent d'Houyet » concernant un parc éolien. L'analyse de l'association Vent de Raison<sup>21</sup> montre clairement que la contribution financière nationale d'aide à la filière peut servir de manière discriminatoire pour favoriser des nantis pouvant s'offrir le statut de coopérateurs. Le comble de ce type de montage, c'est de prendre l'argent du non-fortuné pour permettre au plus fortuné de payer son électricité moins chère, par le truchement de son statut de coopérateur !

Bref tout cela n'est pas très encourageant pour l'acceptabilité.

---

19. [http://www.academie-technologies.fr/fileadmin/templates/PDF/10\\_questions/eolien.pdf](http://www.academie-technologies.fr/fileadmin/templates/PDF/10_questions/eolien.pdf)

20. Carbon Capital, Financing the low carbon economy

21. Electricité verte moins chère pour tous grâce aux coopératives ? Fiche Vent de Raison, 12/09/2009

### **L'emploi le coût de la transition énergétique.**

Au sujet de l'emploi, il semblerait que les chiffres avancés par les promoteurs soient assez peu crédibles. La maintenance semble être en mauvaise posture puisque la société Windtechnics est en liquidation judiciaire (12 personnes licenciées à Bapaume, 65 en France), rappelons que cette société réalisait 1 200 opérations de maintenance dans l'Hexagone et gérait 700 machines<sup>22</sup>.

Encore plus embêtant pour la région, après le consortium GDF-Areva-Vinci, c'est Alstom qui a choisi de ne pas s'implanter à Dunkerque après l'appel d'offres national pour l'éolien offshore<sup>23</sup>. Après sollicitation des élus locaux de l'Avesnois, à la question, « combien d'emplois locaux créés grâce aux ZDE ? », les réponses sont très floues.

Rappelons pour terminer que la sortie du nucléaire en France d'ici 2030 coûterait très cher aux particuliers (+50% en 20 ans sur la facture d'électricité, soit 189 euros/mégawattheure)<sup>23</sup>.

Après l'annonce du plan d'austérité par le premier ministre le 7 novembre, au regard de l'explosion de la précarité énergétique<sup>24</sup> et de la paupérisation galopante des populations<sup>25,26</sup> (en particulier dans le Nord-Pas de Calais), il nous semble pour le moins impératif de disposer d'un chiffrage clair et précis sur les arbitrages financiers concernant le développement des EnR dans notre région (notion totalement absente du SRCAE). Il faudrait s'attendre, en toute logique, à ce que les choix se portent sur des filières pour lesquelles la productivité énergétique est favorable mais également en attribuant en priorité les subsides aux économies d'énergie.

### **L'impacts paysagers et faunistiques des projets éoliens.**

Au cours d'une réunion territoriale de concertation (Arras, 13 octobre 2011), il est possible d'entendre un élu régional (EE-LV) chargé d'animer les débats, affirmer qu'il n'est pas possible de mettre des grosses éoliennes près des villes au motif qu'à la différence des plaines agricoles, il faut préserver la biodiversité présente dans les îlots de verdure Lillois. Un tel argument est consternant et prouve, soit la méconnaissance totale des réalités du terrain, soit l'approche purement idéologique et anti-démocratique du problème (pourquoi pas les deux ?).

Pour notre part, nos associations ont démontré la richesse impressionnante du secteur retenu pour le développement de l'éolien industriel dans le Parc Naturel Régional de l'Avesnois. Nous rappelons qu'une étude ornithologique de haut niveau (JC Tombal- Annexe 1), a été largement communiquée aux services de l'Etat concernés. Elle confirme l'intérêt majeur à protéger ce secteur abritant une ou plusieurs espèces listées dans la directive Européenne (création de zones de protection spéciale), et ce pour tous les types d'habitat. Cette étude a également confirmé à *posteriori* l'impact sur l'avifaune de l'implantation d'un parc éolien (exode des populations présentes et donc désorganisation sur l'écosystème périphérique).

« La France dispose d'une législation très complète qui reconnaît juridiquement le paysage en tant que composante essentielle du cadre de vie des populations... ». Cette dimension n'apparaît absolument pas dans les propositions du SRCAE. Pour reprendre l'idée de cet élu régional (pas d'éoliennes en ville), nous comprenons donc que le principe d'égalité est dépassé puisqu'il convient de distinguer des citoyens privilégiés (généralement des urbains, gros consommateurs d'énergie) *versus* les ruraux, pris en otage et qui devront subir toutes les nuisances avérées de ces machines sans aucune indemnisation, ni compensation.

Rappelons que la Charte de l'Environnement peut être invoquée dans le cadre d'une question prioritaire de constitutionnalité (QPC- 8 avril 2011- article 1 à 4 directement invocables).

---

22. [http://www.lavoixeco.com/actualite/secteur\\_activites/sous\\_traitance\\_industrielle/2011/09/2...](http://www.lavoixeco.com/actualite/secteur_activites/sous_traitance_industrielle/2011/09/2...)

23. La voix du Nord, mardi 8 novembre 2011.

24. Sud Ouest, lundi 7 novembre 2011.

25. Secours Populaire. Rapport annuel 2010.

26. Insee, 2011.

### **Au total**

Aucun chiffrage, aucune prise en compte de l'argumentaire des associations d'opposants à l'éolien. Plus largement, ce SRCAE semble en décalage avec la réalité du terrain, de ses habitants et des mutations sociologiques majeures inhérentes à la crise qui ravage nos économies maintenant depuis plusieurs années. Le mix énergétique proposé semble être de la poudre aux yeux.

Concernant l'éolien industriel, beaucoup de questions sont traitées de façon partisane, incomplète et malhonnête. Dans ce dossier aucunes des questions suivantes ne sont abordées:

1. Quel est le prix d'une transformation du paysage ?
2. Quelles sont les nuisances réelles sur le voisinage et l'environnement faunistique ?
3. Quel est le coût réel de cette filière ?
4. Cette filière peut-elle un jour survivre sans subventions cachées ou ouvertes ?
5. Les problèmes de l'intermittence peuvent-ils être réglés sans atteinte aux libertés ?

## **Annexe 1: Projet de développement éolien sur la commune d'Houdain Lez Bavay : impact sur les oiseaux ; Expertise ornithologique indépendante. JC Tombal, mars 2011.**

### **Résumé**

#### **Introduction:**

La multiplication de projets éoliens dans le sud-est de la région sont alarmants, non seulement pour les oiseaux, mais aussi pour des groupes faunistiques qu'on n'évoque jamais (insectes, araignées). Elle dégrade la qualité de la circulation aérienne des organismes vivants dans les strates situées entre le sol et 250 m d'altitude qui sont le plus utilisées toute l'année, jour et nuit, par les oiseaux dans leurs différents types de déplacements. Il s'agit d'une dégradation permanente. Les effets de cette dégradation de l'espace aérien sont corroborés par l'étude des répercussions de l'installation d'un petit ensemble de 4 machines.

L'édification de tous les parcs éoliens sollicités par les promoteurs constituerait une catastrophe écologique majeure, un retour à une situation qui prévalait il y a 40 ans» accompagné d'un effondrement majeur de la biodiversité. Envisager une telle dégradation généralisée délibérée est un retour aux conceptions qui avaient cours dans les années 1950. On ne peut qu'être effaré par la politique de destruction délibérée de leur espace aérien pratiquée par certains pays. En France une certaine prudence avait été de mise pendant quelque temps, mais elle paraît balayée pour des raisons qui n'ont rien à voir avec le « développement durable ».

Cette indifférence vis-à-vis de la dégradation de l'espace aérien vital de centaines d'espèces animales ou végétales paraît fondé sur de graves erreurs méthodologiques qui interdisent une bonne appréciation des impacts écologiques des éoliennes.

Il paraît urgent d'appliquer le principe de précaution préconisé par l'article 5 de la Charte de l'Environnement (qui a valeur constitutionnelle) et de faire revoir par le Conseil Scientifique du Patrimoine Naturel Régional toutes les études de demande d'édification d'éoliennes.

Les délais politiques fixés pour la réalisation des quotas d'énergie « renouvelable » sont suffisamment larges (2020) pour envisager des études sérieuses garantissant le respect du principe de précaution.

#### **Objectif de l'étude:**

Le but de cette étude est d'apprécier les niveaux de risques de dégradation écologiques des strates aériennes 0-250 m dans un rayon de 50 km autour du « site candidat éolien ».

#### **Matériel et méthode:**

Les espèces d'oiseaux étudiées sont celles inscrites à l'annexe 1 de la Directive « Oiseaux », qui vise à protéger leurs habitats par la création de ZPS. Les données de terrain s'étalent sur un cycle annuel complet ; les données de la littérature couvrent la période 1970-2010. Tous les sites attractifs de la « zone d'étude des mouvements aériens » ont été identifiés et affecté d'une « cote » allant de 3 à 9 en fonction du niveau d'intérêt des comportements aériens des oiseaux associés à son existence. Une première cartographie est réalisée et permet d'obtenir un « indice d'attractivité des strates aériennes ». Une transcription graphique des indices hiérarchisés en 10 niveaux d'attractivité permet une interprétation visuelle des résultats traduisant l'intensité de la circulation des espèces de la Directive et donc le niveau de précaution à prendre avant d'autoriser l'édification d'éoliennes.

#### **Résultats :**

Les espèces de la Directive sont observés régulièrement sur le secteur pour tous les types de milieu (ouverts, humides, forestiers et rupestres) dont certaines sont d'un intérêt majeur (2 carrières proches abritent chacune un territoire de **Grands-Ducs** d'Europe nicheurs, cas exceptionnel dans la zone de recolonisation). Le **Faucon pèlerin**, espèce qui avait complètement disparu de la zone d'étude est en cours de réinstallation comme nicheur. Si l'on considère l'ensemble de la zone d'étude, 7 territoires de **Cigogne noire**, densité la plus élevée de France, sont recensés. Les oiseaux qui nichent à Mormal viennent régulièrement pêcher dans les ruisseaux de Houdain-les-Bavay et environs. Le **Martin pêcheur** niche en plusieurs endroits du secteur, et notamment sur le site même du projet. A cause de la forte attractivité des zones humides de la vallée de la Haine, plusieurs dizaines d'espèces listés sur la Directive « Oiseaux » sont susceptibles d'utiliser l'espace aérien local à un moment ou à un autre des diverses phases de leur cycle biologique.

Parmi les espèces notées sur le site même, soit en vol bas, soit posé, on peut retenir la **Grande Aigrette**, la **Grue cendrée** et le **Balbuzard pêcheur**. Un dortoir collectif de **Busard Saint-Martin** est fréquenté chaque année dans les limites mêmes de la ZDE. Le **Faucon émerillon**, le **Faucon pèlerin** et le **Hibou des marais** ont été notés à plusieurs reprises en hiver. Parmi les autres espèces fréquentant les espaces ouverts on note, depuis deux ans la présence de plus en plus fréquente de la **Grande Aigrette**, qui recherche de petits invertébrés dans les pâtures et même les parcelles semées. La **Cigogne blanche** a été notée posée dans les champs en halte migratoire, en petits groupes.

#### **Conclusion :**

**L'espace aérien du secteur d'Houdain-les-Bavay doit donc faire l'objet d'une protection absolue en ce qui concerne les « espèces de la Directive » .**

